



Séance du 9 décembre 2015 à 20h15

Présidence : M. Arnold Ottonin

Ordre du jour :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
3. Budget 2016
4. Elections-Démissions
5. Informations de la Municipalité
6. Informations du bureau du Conseil
7. Propositions individuelles
8. Contre-appel

L'ordre du jour a été modifié d'entente entre la Municipalité et le Président du conseil, à la suite d'une motion déposée par M. Marmillod. Cette motion est ajoutée à l'ordre du jour en point 5. L'ordre du jour ainsi présenté est accepté à l'unanimité.

1. Appel

Effectif : 86 personnes
Présents : 64 personnes

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2015

Chaque membre ayant pris connaissance au préalable du projet de PV 13-2015, la lecture n'est pas demandée. Le PV est accepté avec 2 abstentions, après ajout en page 3 : « le préavis est accepté avec **39 voix**, 11 abstentions et 14 avis contraires ».

3. Budget 2016

M. Bernhard Büchler présente le budget.

Les charges sont supérieures de Frs 389'100.- par rapport au budget 2015. Les augmentations les plus importantes sont à relever dans les dicastères des finances, de l'instruction publique et dans la sécurité sociale.

A noter que la fusion ayant été rejetée, les frais inhérents sont également tombés.

Péréquation : Les charges de péréquation augmentent de Frs 155'000.-, et le produit des impôts de Frs 221'000.-. Les intérêts baissent un peu grâce à un taux d'intérêt avantageux.

La valeur du point d'impôt communal a augmenté de 17% par rapport à 2014, mais ceci aura une incidence négative sur la péréquation et la facture sociale.

Ecoles : En ce qui concerne l'école, l'ASICE prévoit dans son budget de nous payer Frs 26'000.- de plus de loyer.

La rampe de Skateboard sera posée en 2016 par des bénévoles, mais le matériel est prévu à hauteur de Frs 6'400.-.

Police, pompiers, PC : l'importante augmentation des charges est à imputer à la facture pour la participation aux frais de la police cantonale, pour un montant mis au budget de Frs 88'000.-.

Sécurité sociale : les charges augmentent constamment, lesquelles représentent $\frac{1}{4}$ de l'ensemble des charges de notre commune. La part de Bretigny à la facture sociale du canton représente Frs 514'000.-, soit Frs 134'000 de plus que l'année précédente.

Charges : 54 % des charges va soit au canton, soit aux associations de communes. Nous n'avons pas d'influence sur ces montants, ils nous sont imposés.

20% des charges sont liées à l'achat d'eau, entretien des routes, forêts, bâtiments, élimination des déchets.

Revenus : la majeure partie des recettes provient des impôts des personnes physiques, qui sont en nette augmentation.

Les taxes représentent le 17% des revenus. Elles sont liées à des tâches bien précises comme l'eau et l'épuration. Leur excédent ne peut pas être utilisé à d'autres tâches.

Investissements : A noter que les investissements futurs ont très fortement augmenté, ceci est lié aux travaux de la grande salle. Le conseil ne votera pas sur ce point ce soir, car les crédits ont déjà été votés et acceptés par le conseil général.

M. Jaggi fait part de son étonnement par rapport au déficit de Frs 437'400.-, ce qui correspond à Frs 537.- par habitant. En comparaison, la ville de la Chaux-de-Fonds a un déficit de Frs 435.- par habitant. M. Büchler répond que la marge de manœuvre est très faible car la majeure partie des impôts va à la péréquation. La commune n'a donc pas d'influence sur ce montant.

Conclusion : avec un total des charges de Frs 3'164'150.- et des produits de Frs 2'726'750.-, il en résulte un déficit de Frs 437'400.-. La marge d'autofinancement pour le budget 2016, soit le résultat avant dotations aux réserves et amortissements, est négative de Frs 134'800.-.

Le rapport de la commission des finances est lu par M. Marc Heuschkel, suivi du vote. Le budget 2016 est accepté avec une abstention et un avis contraire.

4. Elections et démissions

4.1 Annonce de démissions

Mme Marianne Chenux annonce sa démission à la commission des finances et à la commission du nouveau règlement du conseil général.

4.2 Election commission des finances

M. Philippe Gaillard, jusqu'alors suppléant, passe membre de la commission des finances. Mme Christiane Bally est élue suppléante par acclamation de l'assemblée.

4.3 Nomination à la commission du nouveau règlement du conseil général

M. Sylvain Ioset est désigné par le bureau du conseil.

4.4 Nomination au Schéma Directeur du Nord Lausannois (SDNL)

M. Laurent Jaggi est désigné par la municipalité en remplacement de M. Romain Ottonin, démissionnaire.

5. **Motion de M. Marmillod**

La motion de M. Marmillod concerne le dimensionnement des réserves de zones à bâtir sur notre commune. Le but de cette motion est de demander à la municipalité de prendre des mesures afin de stabiliser la situation et d'élaborer une stratégie de dézonage dans les temps. De plus, M. Marmillod demande à la municipalité d'entreprendre la révision de notre Plan Général d'Affectation (PGA).

M. Urs Lauper confirme la recevabilité de cette motion. Il confirme également le travail à effectuer d'ici le 31 décembre 2018, date fixée par ordonnance cantonale.

M. Viguet informe que selon l'actuel Plan Directeur Cantonal, le potentiel des zones à bâtir ne devrait pas permettre de dépasser le 15% du nombre d'habitants recensés en 2008. Après négociations du canton, c'est le chiffre de 22% qui a été retenu. Malgré cela, 85% des communes du canton dépassent ce taux. Reste à savoir de quelle manière la commune va procéder afin de réduire ce taux à 22% dans le délai imparti.

Quelques parcelles restent à Bretigny, lesquelles risquent d'être dézonées. Le canton a demandé des réserves de zones à bâtir, mais il est quasi impossible de dézoner suffisamment pour respecter cette directive. Depuis que la LAT est entrée en force, la 2^{ème} mouture du Plan Directeur Cantonal a été refusée, mais pas validée. Il y a actuellement un gel complet de tous les zonages de terrains dans le canton.

M. Schmalz demande ce qu'implique cette motion et son but ?

M. Marmillod répond que le but de cette motion est d'obliger la municipalité à rechercher et d'étudier différentes solutions, avant que le délai au 31.12.2018 soit échu et que le canton nous impose ses solutions. Il rappelle que le SDNL s'offre aux municipalités de le faire, à condition de leur en faire la demande.

M. Marmillod demande à la municipalité si elle a l'intention de bâtir sur des zones à dézoner ? M. Viguet répond que la muni est d'accord de se tourner vers le SDNL, mais que les zones à développer vont être bloquées par le canton tant que ces problèmes de Plan Directeur Cantonal persisteront.

Mme Danièle Gaudard trouve que cette motion est une bonne manière d'anticiper le sujet et demande s'il est possible de voter cette motion ce soir ? Selon l'article 54 du règlement du conseil général, M. Ottonin répond par l'affirmative et que si le conseil accepte cette motion, la municipalité doit traiter et y répondre dans un délai de 6 mois à 1 année.

S'ensuit plusieurs interpellations, auxquelles M. Viguet y répond : Le fait de transformer des fermes inhabitées afin de densifier la population augmenterait encore le problème lié au nombre d'habitants. Les zones industrielles n'entrent pas en ligne de compte dans ce calcul.

La municipalité peut geler les demandes de permis de construire, cependant, les demandes déjà déposées ne sont pas concernées.

Mme Riwar demande le nombre de mètres carrés à dézoner dans notre commune ? M. Marmillod répond que cela dépend du type de parcelles (village, villa, etc), qui n'ont pas le même coefficient.

Mme Antoinette Lauper demande le coût de cette opération et qui va payer ? M. Marmillod informe que notre commune fait partie du SDNL et que nous cotisons environ Frs 10'000.- par année, pour de multiples prestations. Nous payons une participation ponctuelle, qui se chiffre en fonction de projets qui nous concernent de près ou de loin. Pour ce mandat du SDNL, il ne devrait pas dépasser Frs 5'000.-.

Mme Lauper demande si des indemnités seront versées aux propriétaires ? M. Viguet ne peut pas répondre quant à une éventuelle indemnité, mais pense que c'est celui qui procède au dézonage qui devra payer.

En conclusion, M. Ottonin demande à la municipalité de nous renseigner sur l'avancée de ce dossier complexe lors des prochains conseils.

La motion de M. Marmillod est acceptée par 45 voix, 9 abstentions et 10 avis contraires.

6. Informations de la Municipalité

M. Urs Lauper :

Remercie les membres du conseil général pour l'année écoulée. Il remercie également tous les employés communaux, ainsi que la municipalité pour leur travail effectué. Il conclut par souhaiter de belles fêtes de fin d'année à toutes les personnes présentes et les invite à partager le traditionnel verre de l'amitié à l'issue de la séance.

Mme Marie-Claude Nusslé :

Mme Nusslé annonce la vente de sapins samedi.

M. Jean-Luc Agassis :

Règlement : Le règlement du conseil général était en attente par rapport au résultat de la votation de la fusion de 2014. Il a maintenant été révisé et se trouve dans les mains du Président du conseil général pour transmission aux membres de la commission chargée d'étudier ce règlement. Son entrée en vigueur est prévue pour le 01.07.2016.

Sports : La municipalité a reçu une offre pour réhabiliter le terrain de foot par le mouvement du centre pour les jeunes gens de moins de 18 ans. Ceci dès 2016. La question des vestiaires et douches se pose.

M. Laurent Chappuis :

Ecoles : Dès le 14 décembre, des changements d'horaires ont eu lieu, notamment au collège de la Combe. De ce fait, des modifications de transport ont dû être adoptées. Plus de 1'000 élèves ont effectué la rentrée scolaire 2015-2016. Les effectifs sont stables et devraient rester inchangés pour la rentrée 2016-2017.

Déchets : Deux études, dont l'une de Valorsa et l'autre de l'entreprise Faucherre Environnement, ont été lancées pour l'aménagement de la déchetterie. Plus d'informations seront communiquées au conseil de juin 2016.

M. Pierrick Viguet :

Grande salle : Pour la direction des travaux, il a fallu passer par une procédure ouverte des marchés publics. Ceci rallonge le temps pour la mise en place de l'appel d'offres et la publication. La commune est prête à donner un mandat à un bureau d'architecte. En parallèle, l'entreprise Martin va commencer à terrasser. Des panneaux et piquets ont été installés pour le passage des piétons. Au vu de son étroitesse, il est conseillé d'éviter de circuler avec des véhicules au chemin du Chêne.

Rampe de skateboard : Afin d'être sûrs d'être aux normes, une mise à l'enquête publique sera déposée pour installer cette rampe à côté de la buvette du foot. Le coût est budgétisé à Frs 6'400.-, comme annoncé par le boursier.

Dangers naturels : Une publication dans la FAO est parue concernant la carte des dangers naturels. Une carte est à disposition au greffe.

M. Viguet informe qu'il va quitter la commune courant mars 2016 et de ce fait son mandat en qualité de municipal. Il profite d'ailleurs pour remercier l'assemblée et fait part de sa satisfaction durant ces années passées au sein de la municipalité. Il invite toute personne intéressée aux affaires communales à se manifester en vue des prochaines élections.

M. Arnold Ottonin demande si la commission de construction est constituée. M. Viguet répond qu'elle l'est en partie, notamment avec le membre du conseil général.

M. Yves Roure demande de quelle manière le chemin du Chêne sera dégagé lorsqu'il neige. La façon dont sont disposés les grillages de chantier ne permettent pas au chasse neige de pousser la neige. M. Ottonin demande aux employés communaux de regarder avec la municipalité.

7. Informations du bureau du conseil

M. Arnold Ottonin rappelle le calendrier des élections municipales, qui se dérouleront le 28 février 2016. Une séance est organisée le 6 janvier à 20h15 pour la présentation des candidats, ainsi que les dicastères par leurs municipaux. Le dépôt des listes est fixé au 11 janvier à midi. Deux postes sont à pourvoir, celui de Mme Nusslé et de M. Viguet. M. Lauper, syndic, quittera son poste courant 2017.

En partant, chacun est invité à prendre une revue sur le nouveau centre de Malley et le rapport annuel 2014 du SDNL.

Un courrier ou courriel sera distribué avant Noël pour remercier chacune et chacun pour leur contribution durant l'année écoulée.

La prochaine séance du conseil se tiendra en juin 2016. La séance d'assermentation pour la nouvelle législature se tiendra le 12 avril avec M. le Préfet.

8. Propositions individuelles

M. Valette demande si le local où nous nous trouvons actuellement respecte les normes incendies ? M. Lauper répond que toutes les fenêtres sont coulissantes et peuvent être ouvertes.

M. Roger Imhof regrette que la municipalité n'ait pas annoncé depuis le début des travaux de la grande salle, que les enfants ne pourraient réintégrer les nouvelles salles de classe qu'à la rentrée scolaire de 2017 et pas en décembre 2016, comme cela avait été annoncé.

Mme Catherine Mooser est bénévole à la fondation Echaud à Cugy, qui accueille des adultes polyhandicapés. La fondation est en recherche de bénévoles spontanés. Merci aux personnes intéressées de s'adresser à Mme Mooser.

9. Contre appel

Il est procédé au contre-appel.

La séance est levée à 22h25

Le Président



Arnold Ottonin



La Secrétaire



Anne-Claire Racine